



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)  
L'Europe investit dans les zones rurales.

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours Edition 2021

### Modalités d'application du règlement national pour le territoire du Sud Morvan

Le règlement local précise certaines dispositions du règlement national, disponible sur le site <https://www.concours-general-agricole.fr/>

Il doit être diffusé aux agriculteurs et partenaires avec le règlement national.

Les dispositions du règlement national prévalent et restent applicables en totalité.

**\* Organisateur local du concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours (cf. règlement national)**

L'organisateur est :

**Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan**

Maison du Parc

Les petites fourches

530 Route de Saulieu

58230 Saint-Brisson

Personnes référentes :

-Christian GILLOT, président du groupe de travail « Agriculture » au Parc naturel régional du Morvan

-Clémence WECK, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan :  
03.86.78.79.85 / 06.79.76.42.98 / [clemence.weck@parcdumorvan.org](mailto:clemence.weck@parcdumorvan.org)

Partenaires financiers locaux : Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, FEADER

**\* Définition du territoire**

Le territoire est nommé **Sud Morvan**.

Il est compris dans la région Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de la Nièvre (58).

Ce territoire est composé des communes concernées par le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » dont une partie se trouve au sein du Parc naturel régional du Morvan.

Il couvre les communes suivantes : Avrée, Chiddes, Fâchin, Flety, Fours, Glux-en-Glenne, La-Nocle-Maulaix, Lanty, Larochemillay, Limanton, Luzy, Millay, Montaron, Moulins-Englibert, Onlay, Poil, Préporché, Rémyilly, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Léger-de-Fougeret, Savigny-Poil-Fol, Semelay, Sermages, Thaix, Vandenesse, Villapourçon

**\* Définition des catégories :**

Les catégories, et éventuellement les sections ouvertes au concours sur le territoire, sont les suivantes :

Catégories d'utilisation :	Sections gradient d'humidité	Sections gradient d'altitude
<input type="checkbox"/> Fauche (et secondairement pâturage) <input type="checkbox"/> Pâturage (et secondairement fauche)	<input type="checkbox"/> humide <input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> plaine et piedmont

### \* Conditions relatives aux candidats et engagement

Le concours est ouvert aux personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dont le siège est situé sur le territoire français, possédant un atelier d'élevage d'un minimum de 5 UGB et dont les parcelles inscrites au concours sont situées dans le territoire **Sud Morvan** dans le périmètre des communes mentionnées ci-dessus.

### \* Modalités d'inscription des candidats

La période ouverte pour l'inscription des éleveurs est du **15 mars au 1<sup>er</sup> mai 2021**.

Les candidats qui souhaitent concourir doivent s'inscrire dans le logiciel accessible via <https://prairies.concours-general-agricole.fr/agri> entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> mai 2021.

Besoin d'aide ? Vous pouvez contacter les chargées de missions Natura 2000 du PnrM : Clémence WECK ([clemence.weck@parcdumorvan.org](mailto:clemence.weck@parcdumorvan.org) / 03.86.78.79.85 / 06.79.76.42.98) ou Camille GUET ([camille.guet@parcdumorvan.org](mailto:camille.guet@parcdumorvan.org) ou 03.86.78.79.36)

La participation au concours est **gratuite**. Les candidats reçoivent en retour une lettre d'admission au concours.

Les candidats ne peuvent inscrire qu'**une parcelle par section ouverte**. Cette parcelle doit être représentative des pratiques agro-écologiques mises en œuvre et contribuer de façon effective au fonctionnement fourrager de l'exploitation.

### \*Composition du jury local :

Les membres des jurys ne peuvent pas être des éleveurs inscrits au concours. Les fonctions de membres du jury sont bénévoles.

Le jury est présidé dans la mesure du possible par un spécialiste de l'élevage (éleveur, expert dans le domaine de l'élevage).

Le jury peut également inviter des observateurs à participer aux visites sur le terrain (statut d'observateur sans participation à la notation).

Un même jury peut être mobilisé sur plusieurs territoires engagés dans le concours.

Composition du jury 2021 :

Expertise	Nom	Structure
Agronomie, fourrage	Philippe JAILLARD	Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Écologie, botanique	Olivier BARDET	CBNBP
Apiculture, faune sauvage	Jean-Paul CHATILLON	Groupement des Apiculteurs Professionnelle Morvan Bourgogne
Autres....		
observateurs	Camille GUET, Alexis TRIMOULINARD, Elise SEGER	

### **\* Période ou dates de passage du jury**

Les visites des parcelles auront lieu les 27 et 28 mai 2021.

Le jury local visite la parcelle en présence de l'éleveur engagé ou d'un de ses représentants. En cas d'absence, sa parcelle ne peut être visitée. Une possibilité de report de visite peut être sollicitée auprès de l'organisateur local en cas d'imprévu particulier, sous réserve de la disponibilité du jury.

### **\* Modalité de jugement**

Le jugement reprendra l'ensemble des critères indiqués dans les fiches nationales de notation faisant état de l'équilibre agro-écologique et de la représentativité de la parcelle par rapport à la gestion d'ensemble de l'exploitation.

### **\* Délibération et récompenses du concours des Pratiques Agro écologiques « Prairies et Parcours » du territoire**

Le jury local délibère et désigne, dans chaque catégorie, un lauréat pour participer à la finale nationale. L'éleveur désigné dans chaque catégorie pour participer à la finale nationale est celui dont la parcelle représentative du mode de gestion appliqué à son exploitation présente le meilleur équilibre agri-écologique. Le jury proclame et communique publiquement les résultats obtenus aux éleveurs.

La remise des prix locaux aura lieu le 2 octobre 2021 à la Maison du Parc à Saint-Brisson, lors de la Fête de l'Automne et des Associations.

Les résultats sont publiés sur le site du concours, sur les différents sites web gérés par le Parc du Morvan, via la presse et les réseaux sociaux et par courrier.

### **\* Sélection, jury et remise des prix nationale**

Les organisateurs locaux font parvenir les fiches de notation des candidats sélectionnés pour la finale nationale au secrétariat du Comité National d'Organisation avant le 15 octobre 2021.

Le jury national et la remise des prix nationaux ont lieu à l'occasion du Salon International de l'Agriculture en février 2022.

### **\* Valorisation du concours par les lauréats**

Les agriculteurs lauréats dans chaque territoire, et au niveau national, peuvent faire valoir la distinction qui leur a été accordée dans leur exploitation, à proximité des parcelles lauréates ou sur les points de vente de leurs produits. L'intitulé exact du prix obtenu doit dans ce cas être mentionné.

Le fait d'avoir remporté un prix ne peut pas être apposé sur les produits commercialisés par les agriculteurs.

Fait à Saint-Brisson

Signature de l'organisateur du concours local

Président du groupe de travail « Agriculture »  
au Parc naturel régional du Morvan  
Christian GILLOT,



Visa du Commissaire Général  
du Concours général agricole  
Benoît TARCHE